

## LE FONCTIONNEMENT

### LE MATIN

- Accueil des enfants à partir de 7 h00
- Aménagement des ateliers
- Rangement avant de partir pour l'école
- Appel des enfants
- Accompagnement dans les classes pour les maternels
- Entretien des locaux par les animateurs
- Gestion administrative des présences

### LE SOIR

- Arrivée échelonnée pour les élémentaires
- Les maternels sont pris dans les classes
- Pointage des enfants
- Lavage des mains
- Goûter (affiché sur le site)
- Petite récréation
- Aménagement des ateliers, activités
- 18h30 : fin de l'accueil
- Entretien des locaux par les animateurs
- Gestion administrative des présences

Pour éviter tout risque d'erreur de pointage, les animatrices notent d'abord le nom des enfants sur un cahier, font l'appel puis reportent les présences sur un listing. En cas d'erreur, contacter le service Éducation.

## NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

### ASSURANCE

- Votre assurance doit obligatoirement couvrir les activités extra-scolaires.
- Les animatrices sont responsables de vos enfants aux horaires d'ouverture définis.

### EN CAS D'ACCIDENT

- **Accident bénin** : les animatrices disposent d'une trousse à pharmacie. Tout soin apporté est noté sur un cahier et vous est communiqué.
  - **Accident grave** : les pompiers seront prévenus de suite. Vous serez ensuite prévenus. Une personne du service accompagnera votre enfant à l'hôpital en attendant votre arrivée.
- Les animatrices ne sont pas habilitées à administrer les médicaments, même avec une ordonnance.**

## NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

### L'AUTORISATION PARENTALE EST INDISPENSABLE :

- **Pour autoriser votre enfant à rentrer seul (s'il est âgé de plus de 8 ans) en précisant l'heure de départ de l'accueil périscolaire.**
- **Pour autoriser une autre personne que vous, à venir chercher votre enfant.**

Sans autorisation, nous ne pourrions laisser partir votre enfant. Voir fiche de renseignements pour la compléter.

## LES RÈGLES DE VIE

- Afin d'assurer une qualité de service, enfants comme adultes, se doivent d'adopter un comportement respectueux.
- Des règles de vie seront mises en place et affichées sur chaque structure en concertation avec les enfants.
- Selon les problèmes rencontrés, l'enfant sera mis face à son comportement fautif. Vous en serez alors informés pour trouver ensemble des solutions.
- Une exclusion temporaire ou définitive peut être envisagée en cas de comportement grave.

### • Les animatrices :

- sont tenues au secret professionnel
- vous transmettent les informations relatives à votre enfant
- ne font pas de différence entre enfants
- tiennent un langage respectueux.

### • Les enfants :

- LES INTERDITS :  
les insultes, la bagarre, l'insolence, le vol, le gâchis
- LES INDISPENSABLES :  
« les mots magiques » : bonjour, s'il te plait, merci, bonsoir  
Le lavage régulier des mains. Le rangement des locaux  
Le respect

# Les garderies d'Amilly

déclarées accueils de loisirs à la Direction Départementale Régionale de la Jeunesse et des Sports



## Élémentaire - Maternelle



Service Enfance-Éducation 122, rue Albert-Frappin - 45 200 Amilly  
Tél : 02.38.28.76.74. Email : periscolaire@amilly45.fr

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

### DÉFINITION PÉDAGOGIQUE

- **La garderie, autrement dit l'accueil périscolaire, est un lieu de vie** basé sur **l'échange** où **l'écoute** et la **disponibilité** des animatrices sont primordiales aussi bien pour l'enfant que pour ses parents.
- Accueillir un groupe d'enfants pour une durée indéterminée et le **prendre en charge en respectant son rythme de vie** (en rapport avec sa journée) et **proposer des ateliers, coins jeux ou activités dirigées.**

### ORIENTATIONS MUNICIPALES

- **Répondre aux besoins des familles** prises par des obligations professionnelles.
- **Proposer un lieu éducatif** pour les enfants avant et après la classe, permettant **l'apprentissage de la vie en collectivité et le développement de l'autonomie.**
- **Selon les possibilités, une salle pour les devoirs pourra être mise à disposition pour les enfants qui le désirent.** Les animatrices surveilleront, mais n'accompagneront pas les enfants dans leurs devoirs.

## NOS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### POUR L'ENFANT

- **Jouer** : seul ou avec des copains.
- **Choisir un atelier** : jeux de société, puzzle, coloriage...
- **Faire une activité** : avec un adulte
- **Participer** : au rangement des ateliers, goûter...
- **Respecter** : les copains, les adultes, le matériel, les locaux,...
- **Échanger** : avec les autres enfants et les animateurs

### POUR L'ANIMATEUR

- **Tenir compte du rythme de la journée** : dans la mise en place des ateliers
- **Pour les activités dirigées** : accompagner l'enfant dans l'activité (aider à faire mais ne pas faire à sa place), prendre son temps, suivre un thème annuel
- **Communiquer** : avec les parents, les enseignants, le service Éducation... pour tout ce qui concerne l'enfant et sa famille

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### LES MODALITÉS

- **L'inscription se fait sur place** sans réservation dès la première présence de votre enfant. Les animatrices vous remettront une **feuille d'inscription** pré-remplie vous concernant que vous devrez vérifier puis signer.
- La fréquentation de ce service vous engage à **respecter les horaires de fonctionnement** et les modalités d'inscription déclinés ci-après.

### LES HORAIRES

- **Matin** : de 7 heures à l'ouverture de l'école. Il n'y a pas d'inscription préalable pour la présence du matin.
- **Soir** : de la fin de l'école à 18h30. **La présence pour le soir doit être impérativement signalée à l'animateur ou à l'instituteur.** La commande de goûters se fait en fonction du nombre d'enfants inscrits. Il est donc important d'être vigilant dans la transmission de cette inscription. **Les animatrices ne prennent pas en charge vos enfants avant 7 heures et après 18h30.**

### LES TARIFS

- **Matin** : Amillois : 1.07 € ; Hors commune : 1.61 €
- **Soir (comprenant le goûter)** : Amillois : 2,14 € ; Hors commune : 3,22 €
- Pour les enfants qui présentent des intolérances alimentaires, le tarif du soir est de 1.59 €. Les parents doivent alors fournir le goûter et prendre contact avec le service Éducation. Ce tarif est valable jusqu'au 31/12/2009. Le changement de tarif vous sera communiqué par courrier.

## DES GARDERIES DANS TOUTES LES ÉCOLES D'AMILLY



- **Clos-Vinot élémentaire et maternelle** : 02.38.28.76.84.
- **Viroy élémentaire** : 02.38.85.98.96.
- **Viroy maternelle** : 02.38.85.89.86.
- **Les Goths** : 02.38.85.52.85.
- **Saint-Firmin élémentaire / maternelle** : 02.38.98.06.11.
- **Service Éducation** : 02.38.28.76.23.
- **Service périscolaire** : 02.38.28.76.74.

## L'ENCADREMENT

### LÉGISLATION

- La réglementation en vigueur impose depuis 2003, les taux d'encadrement suivants :
  - 1 animatrice pour 10 enfants de moins de 6 ans
  - 1 animatrice pour 14 enfants de plus de 6 ans

Réf : arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mai 2003.

- 80% des animatrices sont titulaires du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou du CAP Petite-Enfance.
- Le BAFA est obtenu après 3 stages de formation (2 théoriques et 1 sur le terrain).
- 50% sont titulaires de l'AFPS (Attestation de formation aux premiers secours).
- Les animatrices partent régulièrement en stages, portant sur des thèmes en rapport avec l'enfant.

### ORGANIGRAMME

- **Mme Legrand** : adjointe au maire, secteur Enfance / Éducation / Petite-Enfance
- **Barbara Moliard** : responsable du service Enfance / Éducation
- **Gaëlle Prochasson** : coordinatrice périscolaire
- 11 animatrices le matin
- 14 animatrices le soir et 1 volante selon les besoins

### RÈGLES D'OR

- **J'accueille**
- **J'encadre**
- **J'anime**
- **J'écoute**
- **J'informe**